



---

IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

MC/2378

Original : anglais  
1<sup>er</sup> juillet 2013

**COUNCIL**

**CONSEIL**

**CONSEJO**

---

**CENT TROISIEME SESSION**

---

**RAPPORT SUR LA CENT DIXIEME SESSION  
DU COMITE EXECUTIF**

Genève  
13 juin 2013



TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
OUVERTURE DE LA SESSION .....	1
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS .....	1
ELECTION DU BUREAU .....	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	2
EXPOSE DU DIRECTEUR GENERAL .....	2
RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2012 .....	4
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2012 ...	5
REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2013 .....	6
BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2014 .....	6
AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES .....	7
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS D'AUDIT DE L'OIM .....	11
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION .....	12
CLOTURE DE LA SESSION .....	12



## **RAPPORT SUR LA CENT DIXIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF**

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

1. Le Comité exécutif s'est réuni pour sa cent dixième session au Centre International de Conférences Genève (CICG), le jeudi 13 juin 2013 à 10h10. Il a tenu une seule séance, qui a été ouverte par le Président sortant, M. Enrico T. Fos (Philippines).

2. Les représentants des membres ci-après du Comité exécutif ont participé à cette session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Bangladesh, Belgique, Bolivie (Etat plurinationale de), Burkina Faso, Congo, Costa Rica, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Namibie, Népal, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Zimbabwe<sup>1</sup>.

3. En outre, les Etats Membres ci-après étaient représentés par des observateurs : Albanie, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, Djibouti, Egypte, El Salvador, Espagne, Estonie, Ethiopie, Finlande, Géorgie, Haïti, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lesotho, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne de) et Yémen<sup>1</sup>.

### **POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS**

4. Le Comité exécutif a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants et des observateurs des Etats Membres et les avait jugés en bonne et due forme.

### **ELECTION DU BUREAU**

5. S.E. M. Thani Thongphakdi (Thaïlande) et Mme Marilina Armellin (Italie) ont été élus respectivement Président et Vice-Présidente par acclamation.

---

<sup>1</sup> Voir la liste des participants (MC/EX/732).

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document MC/EX/726/Rev.1.

## **EXPOSE DU DIRECTEUR GENERAL**

7. A l'aide d'une présentation PowerPoint, le Directeur général a tracé les grandes lignes de l'action menée par l'Organisation en 2012 (disponible à l'adresse [www.iom.int](http://www.iom.int)). Ses priorités demeuraient celles fixées en 2008 : l'adhésion pleine et entière des Etats, les partenariats stratégiques et le professionnalisme du personnel. En ce qui concernait l'adhésion pleine et entière des Etats Membres à l'Organisation, elle avait été considérablement renforcée. Bon nombre de consultations ont été menées avec les Etats Membres, lui-même avait rencontré tous les groupes régionaux, le Bureau du Conseil s'était régulièrement réuni, et un certain nombre de comptes rendus thématiques avaient été organisés. Il ne restait plus que cinq ratifications à obtenir pour que les amendements à la Constitution entrent en vigueur. Il a vivement engagé les Membres à tout mettre en œuvre pour contribuer à atteindre cet objectif. Le nombre de Membres de l'OIM continuait à augmenter : le Suriname et le Malawi devaient en effet être admis à la cent deuxième session extraordinaire du Conseil.

8. Le nombre de partenariats stratégiques était toujours en augmentation. En outre, l'OIM bénéficiait des fonds de la quasi-totalité des fonds d'affectation spéciale multidonateurs de l'Union européenne et des Nations Unies. Un certain nombre d'actions majeures avaient été entreprises en concertation, telles que les opérations conjointes de l'OIM et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en Libye et dans la République arabe syrienne. En outre, l'OIM œuvrait dans des domaines clés avec beaucoup d'autres organismes. Parmi d'autres activités importantes, il convenait de citer les consultations régulières avec les organisations de la société civile et les médias, ainsi que le développement des partenariats avec le secteur privé et les milieux universitaires.

9. L'OIM apportait son concours aux 14 principaux processus consultatifs régionaux (PCR). Il a énuméré les partenariats stratégiques majeurs noués par l'Organisation, et a informé le Comité qu'un nouveau PCR des Etats d'Afrique centrale avait été institué en 2012, qu'un PCR des Caraïbes était à l'étude, que le Processus d'Almaty avait été lancé en mai 2013 avec le HCR, et que la Communauté d'Etats indépendants s'était déclarée intéressée par la création d'un PCR.

10. En ce qui concernait le Groupe mondial sur la migration (GMG), il a dit que l'OIM participait activement, avec tous les membres, à sa refonte, et qu'elle en assumerait la présidence de juillet à décembre 2013.

11. La cent unième session du Conseil avait adopté des résolutions relatives au Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement et au Cadre opérationnel en cas de crise migratoire. Dans ses six recommandations d'action à l'intention du Dialogue de haut niveau, l'OIM avait invité à porter une attention accrue aux migrants pris dans une situation de crise, à améliorer la base de données factuelles et de connaissances, à renforcer la cohérence politique et le développement institutionnel, à intégrer la migration dans la planification du développement, à améliorer l'image des migrants dans

l'opinion pour que leur contribution soit envisagée de manière plus nuancée, et à protéger leurs droits humains.

12. Présentant les principaux faits et chiffres pour 2012, il a dit que le nombre de projets actifs avait nettement progressé par rapport à 2011, parallèlement à la croissance et au développement de l'Organisation. Le rapport personnel international-personnel recruté sur le plan national était d'environ 1 à 10, soit l'un des meilleurs rapports de tous les organismes s'occupant de la migration. L'OIM s'employait à remplacer davantage encore de fonctionnaires internationaux par du personnel recruté sur le plan national, car il s'agissait là de la meilleure forme de renforcement des capacités.

13. En ce qui concernait les faits saillants sur la scène des opérations, il a fait observer que vivre à une époque caractérisée par le plus grand nombre de crises humanitaires complexes survenues ces derniers temps, auxquelles s'ajoutaient le changement climatique et la dégradation de l'environnement, était une gageure de taille. A cet égard, l'OIM centrait son action sur le Soudan du Sud, la République arabe syrienne, les Philippines, la Somalie et le Mali, et avait élaboré un dispositif unique en son genre, la Matrice de suivi des déplacements, inaugurée au lendemain du tremblement de terre en Haïti et qui, désormais, était utilisée par de nombreux organismes. En ce qui concernait la recherche et les politiques, les travaux s'étaient poursuivis sur de nombreux projets, dont les profils migratoires et le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2013 : Le bien-être des migrants et le développement*, réalisé dans la perspective du Dialogue de haut niveau. Le couple migration et santé était depuis longtemps un domaine d'action majeur, dans lequel toute une série d'activités étaient en cours. Un travail important continuait d'être mené dans les domaines de la gestion de l'immigration et des frontières, de l'aide aux migrants, de la migration de main-d'œuvre et du développement humain, de la réinstallation et des transports, et du soutien à l'innovation.

14. Les principaux défis qui s'étaient posés en 2012 consistaient à faire en sorte que le financement de base suive le rythme de la croissance de l'Organisation, à parvenir à l'égalité entre les sexes, les régions géographiques et les langues, et à assurer le suivi sur les questions relatives aux arriérés, aux amendements et aux adhésions. L'Administration était disposée à offrir tout le soutien nécessaire aux 19 Etats Membres toujours en arriéré de paiement, et à ceux qui n'avaient pas encore ratifié les amendements. L'OIM s'était fixée pour objectif de compter 160 Etats Membres à la fin de 2013 car plus les Etats à participer à un dialogue actif étaient nombreux, meilleur était l'avenir de la gestion des migrations et plus grande était la probabilité de parvenir à une formule de compromis utilisable. Un nombre de Membres plus important permettrait aussi de faire en sorte que l'OIM soit l'organisme chef de file à l'échelle internationale pour les questions de migration.

15. En conclusion, il a rappelé au Comité les trois objectifs stratégiques convenus lors de la retraite de l'OIM : l'objectif de leadership (pour que l'OIM reste l'agence chef de file dans le domaine de la migration), l'objectif opérationnel (pour renforcer la capacité à œuvrer au service des migrants et des Etats Membres), et l'objectif de sensibilisation (pour sensibiliser davantage les pouvoirs publics et l'opinion à la contribution des migrants et de la migration).

## RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2012

16. Le Comité exécutif a examiné le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2012 (MC/2377) et le projet de résolution correspondant (MC/EX/L/189).

17. Un observateur s'est félicité des trois priorités fixées par le Directeur général, qui confèreraient davantage de visibilité à l'Organisation, du rôle de premier plan de l'OIM dans le discours mondial sur la migration, et du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire. Il a également accueilli avec satisfaction les mesures prises pour se mettre en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), mais a vivement engagé l'OIM à élaborer des procédures internes adaptées pour tenir compte des recommandations du Vérificateur externe des comptes. A cet égard, il a souscrit aux mesures prises pour nommer les membres du Comité consultatif pour les questions d'audit. Il s'est déclaré préoccupé par l'accroissement des sentiments hostiles aux migrants, une évolution dont témoignait l'accent mis par l'Organisation sur des projets relevant de la migration régulée plutôt que sur des activités de migration et développement, comme le faisait apparaître la ventilation des dépenses d'opérations par secteur de services. C'est pourquoi, il préconisait un renforcement du dialogue avec les Etats donateurs afin de mettre en œuvre davantage de projets de migration et développement. Il a recommandé la prudence lors de la négociation d'accords en vue d'un financement par le secteur privé, pour éviter de porter préjudice à la mission première de l'OIM et à ses projets.

18. Une délégation a félicité le Directeur général pour l'autorité et le dynamisme avec lesquels il avait conduit les nombreuses activités de l'Organisation en 2012 et pour les efforts déployés afin que l'OIM soit reconnue comme l'organisme chef de file pour les questions de migration dans le monde. Elle a lancé un appel pour que la migration internationale et nationale figure dans le programme de développement pour l'après-2015 en tant que facteur de développement, et a recommandé une meilleure coordination des initiatives multilatérales concernant la gestion des migrations, ainsi qu'un renforcement du GMG. Il importait que l'OIM s'efforce de promouvoir une image plus positive et moins clivante de la migration, et de remédier à la situation des personnes déplacées sous l'effet du changement climatique.

19. Une autre délégation, s'exprimant au nom du Groupe africain, s'est félicitée des progrès accomplis en matière d'assistance technique directe apportée à des millions de personnes dans le monde, du lancement du Rapport *Etat de la migration dans le monde 2013*, ainsi que des orientations de l'OIM et de sa façon d'envisager les préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement ainsi que les programmes d'urgence pour la Libye, la République arabe syrienne, le Soudan du Sud et la Somalie. Le Groupe africain a pris note de la recommandation du Comité exécutif concernant l'adoption du nouveau barème des quotes-parts pour 2014, ainsi que de l'intention de réexaminer le barème des quotes-parts pour 2015 au plus tard en 2014. Il souhaiterait qu'un représentant du Groupe africain siège dans le jury de sélection des membres du Comité exécutif et du Comité consultatif pour les questions d'audit.

20. Le Directeur général, répondant aux observations précitées, a dit que l'OIM figurait en tête du peloton des organisations qui s'étaient mises en conformité avec les normes IPSAS, ce qui la rendait plus attentive aux normes d'intégrité requises dans ses finances. Des discussions



seraient menées sur le Comité consultatif pour les questions d'audit, notamment en ce qui concernait la rotation de ses premiers membres. Les sentiments hostiles aux migrants étaient largement répandus, notamment dans les pays hautement industrialisés. C'est pourquoi, l'OIM devait fermement promouvoir le lien manifeste entre la migration et le développement et veiller à ce qu'il fasse partie intégrante du Dialogue de haut niveau et du programme de développement pour l'après-2015. L'OIM ferait preuve de prudence dans ses ouvertures au secteur privé. La plupart des activités en cours relevaient de partenariats entre les secteurs public et privé. L'Organisation poursuivrait les efforts concluants qu'elle déployait avec les Etats africains dans les programmes d'urgence.

21. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 135 relative au Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2012 (MC/2377).

### **RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2012**

22. Le Comité exécutif a examiné le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 (MC/2376), la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa douzième session (MC/EX/729), le Rapport du Vérificateur externe des comptes à la cent dixième session du Comité exécutif de l'Organisation internationale pour les migrations pour l'exercice financier 2012 (CRP/40), ainsi que le projet de résolution sur le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 (MC/EX/L/190).

23. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'en 2012, les états financiers de l'Organisation avaient été, pour la première fois, élaborés en pleine conformité avec les normes IPSAS. Le montant total des dépenses pour 2012 s'élevait à 1,24 milliard de dollars E.-U., soit un léger recul par rapport à 2011, où elles s'étaient élevées à 1,31 milliard de dollars E.-U.. En présentant les grandes parties du Rapport, l'Administration avait appelé l'attention du Comité permanent sur le passif éventuel.

24. Un représentant du Vérificateur externe des comptes (le Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde) avait déclaré que, selon l'opinion du Vérificateur externe des comptes, les états financiers donnaient une image exacte et fidèle des recettes et des dépenses de l'Organisation, ainsi que de sa situation financière. Le Vérificateur externe des comptes avait également rendu compte des questions clés identifiées à l'occasion de la vérification du Rapport financier pour 2012, et avait formulé un certain nombre de recommandations. L'Administration avait indiqué qu'elle avait accepté toutes ces recommandations et qu'elle envisageait de les mettre en œuvre dans la limite des ressources disponibles.

25. Plusieurs Etats Membres avaient félicité l'Organisation pour sa mise en conformité avec les normes IPSAS et pour la décision de mettre intégralement en œuvre les recommandations du Vérificateur externe des comptes. Le Comité permanent avait pris note de la déclaration du Vérificateur externe des comptes sur les comptes de l'OIM pour 2012, et avait recommandé que le Comité exécutif approuve le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

26. Une délégation a félicité l'OIM de s'être mise pleinement en conformité avec les normes IPSAS sans avoir eu besoin de recourir à des ressources additionnelles, ce qu'un

certain nombre d'autres organisations n'avait pas su faire. Elle se réjouissait également à la perspective de la pleine mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes, qui contribueraient à améliorer la gestion de l'Organisation.

27. Le Comité exécutif a pris note des rapports précités et a adopté la résolution n° 136 relative au Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 (MC/2376).

### **REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2013**

28. Le Comité exécutif était saisi de la révision du Programme et Budget pour 2013 (MC/EX/727), du Programme et Budget pour 2013 (MC/2349), de la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa douzième session (MC/EX/729), ainsi que du projet de résolution sur la révision du Programme et Budget pour 2013 (MC/EX/L/191).

29. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que la partie administrative du budget avait été augmentée, pour passer de 39 398 792 francs suisses à 39 495 629 francs suisses. Cette augmentation provenait : a) des contributions assignées des nouveaux Etats Membres qui avaient été admis à l'OIM en novembre 2012 ; b) de la contribution assignée du Soudan du Sud à la suite de l'adoption de la quote-part de ce pays par les Nations Unies en décembre 2012 ; et c) de l'excédent dégagé par la partie administrative du budget pour 2011, conformément aux dispositions de la résolution du Comité exécutif n° 134 du 3 juillet 2012 sur les processus et mécanismes budgétaires. L'Administration avait proposé que cette augmentation serve à couvrir les dépenses liées aux préparatifs, par l'Organisation, du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement.

30. La partie opérationnelle du budget était passée de 642,7 millions de dollars E.-U. à un peu plus d'1 milliard de dollars E.-U., et était appelée à encore augmenter.

31. Après avoir examiné le document MC/EX/727 en détail, le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif approuve la révision du Programme et Budget pour 2013.

32. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 137 approuvant la révision du Programme et Budget pour 2013.

### **BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2014**

33. Le Comité exécutif a examiné l'ajustement qu'il était proposé d'apporter au barème des quotes-parts de l'OIM pour 2014 (MC/EX/728), ainsi que la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa douzième session (MC/EX/729).

34. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le barème des quotes-parts de l'OIM proposé pour 2014 avait été complètement aligné sur celui des Nations Unies et qu'il tenait compte de l'admission des nouveaux Etats Membres en novembre 2012.

35. Le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif adopte le barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget pour 2014, comme indiqué dans la colonne 3 de l'annexe du document MC/EX/728, et que les organes directeurs examinent la question du barème des quotes-parts pour 2015 au premier semestre de 2014. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire ne s'occuperait pas de cette question, ce qui signifiait que le barème des quotes-parts demeurerait tel qu'il était reproduit dans le document pertinent.

36. Une délégation a voulu savoir quand le nouveau barème des quotes-parts pour 2014 prendrait effet s'il était adopté.

37. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le barème révisé s'appliquerait au budget de l'OIM à compter de 2014.

38. Le Comité exécutif a approuvé le barème des quotes-parts pour 2014 figurant dans la colonne 3 de l'annexe du document MC/EX/728, et a invité les organes directeurs à examiner la question du barème des quotes-parts pour 2015 au premier semestre de 2014.

#### **AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

39. Le Comité exécutif a poursuivi l'examen du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa douzième session (MC/EX/729).

##### **a) Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres**

40. Le Rapporteur du Comité permanent a rendu compte des trois thèmes examinés au titre de ce point de l'ordre du jour.

##### **i) Informations actualisées sur les préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, examen des activités de l'OIM et éventuels « scénarios préférentiels » concernant les quatre thèmes des tables rondes**

41. L'Administration avait indiqué comment les Etats et la communauté internationale pouvaient, en s'appuyant sur des recommandations d'action, élaborer des scénarios grâce auxquels la migration pouvait contribuer au développement et au bien-être des migrants et de la société. Un certain nombre de délégations avaient estimé que le document SCPF/95 constituait une bonne base pour les préparatifs du Dialogue de haut niveau, et avaient demandé à l'Administration de donner suite au document et de tenir les Etats Membres informés des faits nouveaux en vue de cette réunion. Quelques délégations avaient estimé que le Dialogue de haut niveau devrait insister sur la nécessité de reconnaître le lien entre la migration et le développement dans le programme de développement pour l'après-2015. Des Etats Membres s'étaient félicités des efforts déployés par l'Administration dans la perspective de cette réunion.

## **ii) Activités de l'OIM concernant – et menées avec – les diasporas**

42. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le document SCPF/97 analysait les contributions que les diasporas, ou communautés transnationales, apportaient à leur communauté, et qu'il donnait un aperçu de l'expérience de l'OIM en matière de programmation concernant les questions de diaspora.

43. L'Administration avait esquissé dans ses grandes lignes l'approche stratégique globale suivie par l'OIM, qui était centrée sur trois principes d'action à l'intention des communautés transnationales en tant qu'agents du développement grâce à leur capital humain, culturel, social et économique, à savoir : la création de conditions favorables, la mobilisation et l'autonomisation. Elle avait souligné l'importance d'améliorer le bien-être des communautés transnationales afin qu'elles puissent pleinement réaliser leur potentiel. Les diasporas étaient déjà actives dans de nombreuses régions du monde, et le rôle de l'OIM consistait à contribuer et à ajouter de la valeur aux stratégies mises en place par les Etats Membres dans leur direction. Plusieurs délégations avaient témoigné des contributions des communautés transnationales à la société, et vivement engagé les Etats à leur donner de l'importance. Le Directeur général avait rappelé au Comité permanent les objectifs de la Conférence ministérielle sur la diaspora, et avait remercié des Etats Membres pour leurs contributions à cette manifestation.

## **iii) Privilèges et immunités**

44. L'Administration avait indiqué dans le document SCPF/96 que l'OIM ne jouissait pas de privilèges et immunités dans un certain nombre de pays dans lesquels elle intervenait, alors même que sa Constitution disposait que l'Organisation devait jouir des privilèges et immunités nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Des mesures avaient été proposées pour remédier à cette situation. De nombreuses délégations avaient admis que l'OIM devrait bénéficier des privilèges et immunités dont elle avait besoin pour bien fonctionner en tant qu'organisation internationale, et certaines avaient demandé à l'Administration de quantifier les coûts, pour l'Organisation, de la non-jouissance de tous les privilèges et immunités dans l'ensemble des Etats. L'Administration avait répondu qu'il était préférable d'envisager cette question sous l'angle plus large de la capacité de l'OIM à bien fonctionner. Un certain nombre de délégations s'étaient déclarées favorables à une résolution du Conseil invitant les Etats Membres à accorder à l'OIM les mêmes privilèges et immunités que ceux octroyés aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire avait également examiné cette question et était favorable à la proposition d'adopter une résolution.

45. Le Comité permanent avait pris note des présentations de l'Administration et des observations des Etats Membres.

46. Une délégation a estimé que le lien entre la migration et le développement devrait être mieux pris en considération lors du Dialogue de haut niveau et dans le programme de développement pour l'après-2015. Elle a souligné la nécessité de renforcer la coordination et la communication entre l'OIM et d'autres organismes internationaux, notamment au sein du système des Nations Unies, sur des questions telles que les flux migratoires mixtes, et sur la nécessité d'établir un lien avec la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La signature et la ratification de

cet instrument international fondamental étaient importantes pour la protection des droits des travailleurs migrants, notamment en raison de la réticence dont faisaient preuve les pays industrialisés à cet égard.

47. Une autre délégation a recommandé que le Dialogue de haut niveau prenne la mesure des fonds rapatriés par les migrants vers leur pays d'origine, car plus personne n'ignorait que les rapatriements de fonds vers les pays en développement étaient désormais trois fois plus élevés que l'aide versée par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il convenait en outre que cette manifestation s'intéresse à la migration Sud-Sud, qui ne cessait de prendre de l'ampleur, et que des efforts soient faits pour promouvoir un accès équitable à la santé et à un travail décent aux membres des diasporas, et notamment aux femmes et aux enfants. Elle a exprimé l'espoir que la Conférence ministérielle sur la diaspora déboucherait sur des propositions concrètes permettant de faire progresser la promotion et la protection des droits humains de tous les migrants et de leur famille.

48. Le Comité exécutif a pris note des délibérations du Comité permanent sur les trois thèmes ayant fait l'objet d'un échange de vues.

#### **b) Contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget**

49. Le Comité exécutif a examiné le Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCPF/99) et la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa douzième session (MC/EX/729).

50. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait signalé une augmentation du montant total des contributions assignées restant dues depuis 2011. Le nombre d'Etats Membres visés par les dispositions de l'article 4 de la Constitution demeurait élevé. Certains participants s'étaient félicités des efforts déployés par certains Etats Membres pour régler leurs arriérés, et avaient vivement engagé les autres à suivre leur exemple. Le Directeur général avait fait savoir que l'Administration continuerait de collaborer étroitement avec les Etats Membres en arriéré de paiement en leur proposant un échéancier de paiement souple, soulignant que les montants en souffrance pouvaient être payés dans la monnaie locale et que le règlement des arriérés permettait de bénéficier de la deuxième ligne de crédit du Fonds de l'OIM pour le développement.

51. Le Comité permanent avait pris note de la situation et avait vivement engagé tous les Etats Membres en arriéré de paiement, et plus particulièrement ceux qui étaient débiteurs de leurs contributions depuis deux années consécutives ou plus, à tout mettre en œuvre pour régler leurs contributions en souffrance, ou à conclure un échéancier de paiement avec l'Administration auquel ils se conformeraient pleinement.

52. L'Administration a ajouté que, depuis la douzième session du Comité permanent, le nombre d'Etats Membres qui tombaient actuellement sous le coup de l'article 4 de la Constitution était passé de 20 à 19, après la réception d'un versement effectué par Madagascar. Bien que n'étant pas visés par l'article 4 de la Constitution, l'Arménie, la Croatie, le Monténégro, le Maroc, les Seychelles, l'Espagne, l'Ouganda et l'Ukraine avaient également effectué des versements depuis le dernier rapport aux Etats Membres.

L'Administration envisageait de mettre en place diverses mesures pour continuer à suivre la question des arriérés.

53. Le Comité exécutif a pris note du Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCPF/99) et a avalisé les conclusions du Comité permanent.

**c) Rapport du Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire**

54. Le Président a appelé l'attention du Comité exécutif sur le document intitulé Groupe de travail sur la réforme budgétaire – Rapport d'étape (SCPF/102).

55. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'en sa qualité de Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire, il avait indiqué que des progrès significatifs avaient été accomplis sur la question du financement de la structure de base. Il avait également mené des consultations bilatérales avec des délégations, qui avaient permis de créer un esprit de coopération. Le rapport avait présenté les mesures envisagées pour remédier au sous-financement de la structure de base de l'OIM, dont des mesures de maîtrise des coûts, d'autres sources de financement, ainsi qu'une augmentation du taux de la commission pour frais généraux prélevée sur les projets et du niveau de la partie administrative du budget, selon une approche échelonnée sur trois ans.

56. D'autres questions avaient été examinées, dont la mise en place d'accords avec les pays hôtes octroyant à l'OIM et à ses fonctionnaires des privilèges et immunités qui leur permettent de travailler dans des conditions plus favorables grâce à des exonérations fiscales et à des privilèges comparables à ceux consentis aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées, ou encore la rationalisation de la procédure de vérification des comptes des projets grâce à une vérification unique ou au recours à un vérificateur des comptes unique. Le Président avait proposé de formuler un projet de résolution pour examen à la réunion suivante du Groupe de travail. En outre, il y aurait également un projet de résolution sur la question des privilèges et immunités.

57. Le Comité permanent avait pris note du rapport d'étape et indiqué que le Groupe de travail poursuivrait ses discussions sur la réforme budgétaire en vue de formuler des recommandations appropriées qui seraient soumises aux sessions des organes directeurs au second semestre de 2013.

58. Le Comité exécutif a pris note du document SCPF/102.

**d) Fonds de l'OIM pour le développement**

59. Le Comité exécutif a examiné les rapports concernant le Fonds de l'OIM pour le développement (SCPF/98 et SCPF/100) ainsi que la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa douzième session (MC/EX/729).

60. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait informé les membres des allocations de fonds faites en 2012 et des ressources disponibles en 2013. Le rapport d'activité avait mis en évidence que le Fonds de l'OIM pour le développement avait déjà reçu, au premier trimestre de 2013, des demandes représentant un montant supérieur aux

fonds disponibles pour l'ensemble de l'année. Elle avait également indiqué que l'audit de performance du Fonds avait été finalisé en mars 2013, et qu'elle répondrait aux recommandations d'audit au deuxième trimestre de 2013. Plusieurs délégations s'étaient félicitées des contributions versées par certains Etats Membres et avaient encouragé les autres à suivre leur exemple. Etant donné l'attachement de l'OIM au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Fonds de l'OIM pour le développement s'était donné pour objectif de consacrer 5 % des fonds à des activités se rapportant à la problématique hommes-femmes. Le Directeur général avait encouragé tous les Etats Membres à contribuer au Fonds, qui était la seule source de financement non liée à des projets particuliers dont disposait l'Organisation.

61. Le Comité permanent avait pris note des documents SCPF/98 et SCPF/100.

62. Le Comité exécutif a pris note des informations communiquées.

### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS D'AUDIT**

63. Le Comité exécutif a examiné le document concernant la nomination des membres du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'OIM (MC/EX/730).

64. Quelques délégations ont demandé des précisions sur la façon dont les membres du Comité consultatif pour les questions d'audit seraient sélectionnés, et sur le processus de recrutement des candidats décrit dans le document. S'appuyant sur leur connaissance de comités consultatifs analogues et des procédures de sélection suivies dans d'autres organisations internationales, deux délégués ont souligné l'importance de faire figurer, parmi les critères applicables au comité de sélection, une représentation géographique équitable, estimant qu'à cette fin celui-ci devrait comprendre non pas deux représentants d'Etats Membres, mais cinq. Selon une autre délégation, la proposition, formulée dans le document, d'indiquer pourquoi des candidats n'ont pas été retenus était inutile dès lors que la liste des candidats sélectionnés indiquait clairement et en détail leurs compétences et leurs qualifications.

65. L'Administration a répondu en précisant que le Président du Comité permanent des programmes et des finances formulerait une recommandation quant aux représentants d'Etats Membres qui siègeraient au comité de sélection. Une annonce publique paraîtrait, invitant les personnes qualifiées à présenter leur candidature pour siéger au Comité consultatif pour les questions d'audit, et les Etats Membres pourraient recommander des personnes qui, selon eux, devraient également présenter leur candidature. L'annonce préciserait les qualifications et l'expérience requises. L'Administration a confirmé, en outre, que la proposition figurant dans le document MC/EX/730 serait révisée pour tenir compte de la suggestion faite par des délégations de porter de deux à cinq le nombre de représentants d'Etats Membres siégeant au comité de sélection.

66. Le Comité exécutif a approuvé la proposition de révision du mandat du Comité consultatif pour les questions d'audit compte tenu des observations faites par des délégations.

#### **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION**

67. Conformément à la résolution du Conseil n° 972 du 26 novembre 1997, la session suivante du Comité exécutif se tiendrait à Genève en juin 2014.

#### **CLOTURE DE LA SESSION**

68. Le Président a remercié le Secrétariat des réunions et les interprètes et a déclaré close la cent dixième session du Comité exécutif à 12h15, le jeudi 13 juin 2013.